****

**Intervention**

 **Du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique**

**Me Camille EDOUARD, Jr.**

**A l’occasion de la présentation du Rapport National d’Haïti**

**26ème Session du Groupe de Travail**

**de l’Examen Périodique Universel (EPU)**

**7 novembre 2016**

Plan de l’exposé.-

[Méthodologie et consultation 3](#_Toc466212993)

[Renforcement de la Police Nationale 3](#_Toc466212994)

[La réforme de la justice 4](#_Toc466212995)

[Conditions de détention 4](#_Toc466212996)

[Ratification des instruments internationaux 5](#_Toc466212997)

[Lutte contre la corruption 5](#_Toc466212998)

[Institution nationale des droits de l’Homme 5](#_Toc466212999)

[Plan national des droits de l’homme 6](#_Toc466213000)

[Politiques publiques 6](#_Toc466213001)

[Droit a l’alimentation 6](#_Toc466213002)

[Monsieur le Président, 6](#_Toc466213003)

[Domaine de l’éducation 6](#_Toc466213004)

[Droit au logement convenable et aux services sociaux de base 7](#_Toc466213005)

[Traite des personnes 7](#_Toc466213006)

[Lutte contre les violences faites aux femmes 7](#_Toc466213007)

[Droits des enfants 8](#_Toc466213008)

[Droit des personnes en situation handicap 8](#_Toc466213009)

[Etat Civil et Identification Nationale 8](#_Toc466213010)

[Obstacles et contraintes 9](#_Toc466213011)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Distingués Membres du Conseil des droits de l’homme,

Chers Délégués,

Mesdames, Messieurs de la Société civile,

 Je voudrais, tout d’abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, vous présenter les chaleureuses salutations du Président de la République d’Haïti, SEM Jocelerme PRIVERT, du Premier Ministre, SEM Enex JEAN-CHARLES, du Gouvernement et du peuple haïtiens.

 Je tiens ensuite à vous exprimer la satisfaction de la délégation haïtienne de répondre à ce deuxième rendez-vous devant le Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel (EPU) après celui du 13 octobre 2011.

 La présence de la délégation haïtienne à ce haut lieu de la cause des droits de l’homme témoigne, sans équivoque, de la volonté de l’Etat haïtien en général et du Gouvernement en particulier, de coopérer avec les Organes et les Mécanismes du système de promotion et de protection des droits de l’homme des Nations Unies.

 De même, je me fais un point d’honneur de rappeler que lors de la dernière présentation, en octobre 2011, parmi les 136 recommandations faites au Gouvernement, 122 ont été acceptées, 3 avec réserves et 11 autres dont le Gouvernement haïtien a pris note.

 L’examen de ce matin donne l’occasion à la Délégation haïtienne de partager avec vous les différentes mesures adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations.

Monsieur le Président,

 La délégation d’Haïti a choisi de regrouper les recommandations acceptées en 18 thèmes :

 1) Renforcement de la police nationale ; 2) Réforme de la justice ; 3) Lutte contre l’impunité ; 4) Amélioration des conditions de détention ; 5) Ratification des instruments internationaux ; 6) Application de la loi sanctionnant la corruption ; 7) Institution nationale des droits de l’homme ; 8) Plan national des droits de l’homme ; 9) Politiques publiques ; 10) Droit à l’alimentation ; 11) Droit à l’éducation ; 12) Droit au logement et aux services sociaux de base ; 13) Traite des êtres humains ; 14) Droits des femmes ; 15) Droits des enfants ; 16) Droits des personnes handicapées ; 17) Personnes déplacées ; 18) Etat civil et identification.

## Méthodologie et consultation

 Cerapport porte essentiellement sur la mise en œuvre des 122 recommandations acceptées. Elaboré par le Secrétariat Technique du Comité Interministériel des Droits de la Personne regroupant les représentants des différents ministères d'Haïti, il est le fruit d’un atelier de consultation, organisé le 20 juillet 2016, entre les représentants des institutions publiques et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l’homme.

 Certaines décisions issues de l’atelier ont été prises en compte dans le rapport, lequel a été acheminé au Gouvernement pour validation.

 La version finale du rapport a été soumise au Cabinet particulier du Président de la République, pour les suites appropriées.

Monsieur le Président,

## Renforcement de la Police Nationale

 En vue de mettre en œuvre les recommandations sur le renforcement de la Police Nationale d’Haïti (PNH), un plan de développement 2012-2016 a été élaboré et approuvé par le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN). L’effectif est passé de 10 000 agents en 2011 à 14.221 dont 1 272 policières, en mai 2016. Actuellement, une nouvelle promotion est en formation ce qui fera passer l’effectif à 15000 d’ici la fin de l’année. Un arrêté portant statut particulier du personnel de la PNH a été adopté en Conseil des Ministres, le 7 août 2013 et un projet de loi sur la carrière des policiers a été soumis au Parlement.

 Toujours dans le souci de renforcer la PNH, une Académie Nationale de Police a été créée en vue de la professionnalisation de l’institution. De plus, des agents de la PNH ont bénéficié d’une formation en droits de l’homme et sur la Protection de l’Enfance.

 La nomination de six nouveaux inspecteurs à l’Inspection Générale de la Police nationale d’Haïti(IGPNH) a concouru à réduire le nombre de cas d’impunité au sein de cette institution. En outre, des mesures concernant le port obligatoire de brassards pour identifier les policiers en tant que tels, ont été adoptées.

 Des lignes téléphoniques publiques permettant d’alerter l’IGPNH de cas de violations ont été mises à la disposition des citoyens ; une ligne SOS justice a été récemment ouverte au sein de la PNH ; des enquêtes de vérification (vetting) menées entre 2006 et 2012 ont permis la radiation d’agents reconnus fautifs de violations des droits de l’homme.

 De nouvelles Unités de police ont été instituées, notamment, une Police Communautaire Educative (EDUPOL). Il faudrait signaler que la PNH a été, également, renforcée en équipements.

Monsieur le Président,

## La réforme de la justice

###  La réforme de la justice s’articule autour de plusieurs axes : la normalisation du fonctionnement de la Cour de Cassation, la réforme du droit pénal haïtien, la lutte contre la détention préventive prolongée et l’amélioration de l’accès à la justice.

### En vue de normaliser le fonctionnement de la Cour de Cassation, le Gouvernement avait adressé, en avril 2016, une correspondance au Sénat de la République, lui rappelant les conséquences du dysfonctionnement de ladite Cour et l’invitant à entamer le processus, conformément à la Constitution et aux lois de la République.

* En ce qui concerne la réforme du Droit pénal haïtien, les travaux de la Commission de révision du Code pénal et du Code d’instruction criminelle ont été transmis à mon Ministère, pour les suites légales. A ce jour, les projets de Code pénal et de Code de procédure pénale vont être bientôt déposer au Parlement.
* La lutte contre la détention préventive prolongée, qui a toujours constitué l’une des priorités du Gouvernement, fait partie du plan d’action 2012-2016 du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Pour mieux cerner le problème, une étude a été menée entre juillet et août 2013 à la prison civile de Port-au-Prince. Elle a abouti à des recommandations qui ont été appliquées par le Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, le Parquet prés le même tribunal et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), permettant ainsi une diminution significative du nombre de détenus.

Récemment, par Arrêté présidentiel, a été créée une nouvelle commission sur la lutte contre la détention préventive prolongée, avec pour mission d’identifier les personnes en cette situation et de faire des recommandations aux autorités judiciaires. J’attends le rapport de cette commission.

En outre, des Bureaux d’Assistance légale ont été établis dans le pays, ce qui a permis de libérer un certain nombre de personnes.

Monsieur le Président,

## Conditions de détention

 De nouveaux centres carcéraux ont été construits à Fort-Liberté dans le Département du Nord-Est, à la Croix-des-Bouquets et à Cabaret dans le Département de l’Ouest. Des projets de construction de nouvelles prisons sont en cours d’exécution dans d’autres villes du pays.

 Par ailleurs, d’autres Bureaux d’Assistance légale ont été mis en place; deux centres de réinsertion pour mineurs en conflit avec la loi ont été ouverts à Delmas et à Cabaret dans le Département de l’Ouest ; les détenus malades bénéficient d’une meilleure prise en charge et sont régulièrement conduits pour des visites médicales dans les centres hospitaliers.

Monsieur le Président,

## Ratification des instruments internationaux

 Des avancées significatives ont été réalisées en terme de ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme. Il faut citer le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;  la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ; le Protocole facultatif concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants.

 Le Gouvernement continue de travailler avec le Parlement en vue de la ratification d’autres instruments internationaux tels que la Convention de 1954 relative au statut des Apatrides et celle de 1961 sur la réduction des cas d’apatridie.

Monsieur le Président,

## Lutte contre la corruption

 Le Gouvernement fait de la lutte contre la corruption l’une de ses principales priorités. La loi portant prévention et répression de la corruption,la loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été publiées dans le Journal officiel.  Par ailleurs, une ligne téléphonique a été mise à la disposition de la population en vue de dénoncer les cas de corruption.

Monsieur le Président,

## Institution nationale des droits de l’homme

 Permettez-moi de rappeler qu’Haïti dispose de son institution nationale des droits de l’homme. Il s’agit de l’Office de Protection du Citoyen (OPC), créé par la Constitution de 1987et régi par la loi de mai 2012. Il est doté du statut A conformément aux principes de Paris. Cette Institution indépendante a été récemment renforcée avec la nomination d’un Directeur Général tel que prévu par la loi organique.  De plus, un Protecteur adjoint du Citoyen a été installé le 7 juillet 2016 et le budget de l’office a été sensiblement augmenté pour l’exercice 2015-2016.

## Plan national des droits de l’homme

 Un projet de Plan national des droits de l’homme a été élaboré en mai 2014. Ce plan se veut un outil visant à garantir la démocratie et l’efficacité des institutions de défense des droits de la personne. Il vise également à éduquer et informer l’ensemble de la population sur ses droits et devoirs envers l’Etat et la société. Ce plan est en attente de validation par la société civile avant sa mise en application.

Monsieur le Président,

## Politiques publiques

 Dans le cadre des efforts visant l’amélioration des conditions d’existence de la population, le Gouvernement dispose d’un Plan Stratégique de Développement d’Haïti (PSDH), lequel englobe les politiques publiques dans les domaines de l’éducation, de la santé, du logement, et prévoit des mesures visant à faire face aux catastrophes naturelles.

 Ce Plan a été élaboré selon une approche basée sur les droits humains. Il vise notamment à étendre à la population les services d’alimentation en eau potable et assainissement ainsi qu’à renforcer la gestion des déchets solides.

Monsieur le Président,

## Droit à l’alimentation

 Le droit à l’alimentation constitue aussi l’une des priorités de l’Etat haïtien. Depuis 2012, un programme a été mis en place dans l’objectif de répondre aux problèmes d'insécurité alimentaire. Des mesures avaient été adoptées, avant le passage de l’Ouragan Matthew, en vue de renforcer la production agricole dans les différents Départements géographiques du pays, de moderniser l’agriculture et de développer d’autres filières de production afin de créer non seulement de la richesse, mais aussi de réduire le nombre de personnes en situation d’insécurité alimentaire. Présentement, le Gouvernement, de concert avec les Institutions partenaires, se penchent sur un nouveau plan.

##

## Monsieur le Président,

## Domaine de l’éducation

 Dans le domaine de l’éducation, l’Etat haïtien a pris tout un ensemble de mesures visant à assurer la scolarisation gratuite des enfants. Un million d’enfants de la petite enfance jusqu’au niveau fondamental ont pu en bénéficier. La scolarisation universelle marche de pair avec l’alphabétisation. Dans cette optique, un programme d’alphabétisation a été mis en œuvre dans plusieurs Départements du pays par la Secrétairerie d’Etat à l’Alphabétisation avec l’appui de la coopération internationale, plus particulièrement la coopération cubaine.

 S’agissant des enfants en situation de handicap non encore scolarisés, une campagne de sensibilisation a été réalisée auprès des parents concernés sur la nécessité de les envoyer à l’école. A cette fin, une subvention a été accordée au besoin aux parents. Les directeurs d’écoles, particulièrement ceux des écoles spécialisées, ont été encouragés à les accueillir et ont bénéficié d’une subvention afin d’augmenter leurs capacités lors des rentrées scolaires.

Monsieur le Président,

## Droit au logement convenable et aux services sociaux de base

 Il a été demandé au Gouvernement de continuer à prendre des mesures en vue d’assurer l’accès aux services sociaux de base, en particulier, le logement. En ce sens, le Gouvernement, à travers ses différentes structures chargées de la construction et de la gestion des logements sociaux, a mis en œuvre une politique nationale de logement et de l’habitat. Il en a résulté la construction de 1682 unités de logement entre 2013 et 2015, lesquelles, ajoutées aux 9191 unités déjà distribuées ce qui a amené à un effectif total de 10873 unités. De plus, 444 unités sont en construction dans le Département du Nord-Est.

 Concernant les personnes vivant dans les camps, le Gouvernement à travers les programmes de subvention et de retour/réinstallation a permis d’en réduire considérablement le nombre.

Monsieur le Président,

## Traite des personnes

 Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, le Gouvernement a consenti les efforts suivants : la publication de la loi sur la traite des personnes, votée le 30 avril 2014 ; la révision, en 2013, de la loi de 1974 sur l’adoption ; la création en juillet 2015 du Comité de Lutte contre la Traite des Personnes ; le renforcement de la Brigade de Protection des Mineurs, sans négliger le déploiement des policiers et des agents de l’Institut du Bien Etre Social et de Recherche (IBESR) sur les différents points frontaliers ainsi qu’à l’Aéroport de Port-au-Prince, pour un contrôle accru du déplacement des mineurs vers les pays étrangers.

Monsieur le Président,

## Lutte contre les violences faites aux femmes

 En vue de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles, le Gouvernement a pris un ensemble des mesures : au Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes a été créée une Direction des Affaires juridiques chargée d’une part, de sensibiliser sur les violences faites aux femmes et d’autre part, d’accompagner les victimes de violences ; un deuxième Plan National de Lutte contre les violences faites aux Femmes et aux Filles 2012-2016 a été élaboré ; un Bureau de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles a été inauguré le 25 novembre 2013 ; la loi sur la paternité, maternité et filiation a été enfin publiée en 2014 ; un avant projet de loi cadre sur la violence faite aux femmes et aux filles a été élaboré en attente d’être soumis au Parlement.

 Il convient également de signaler qu’une Coordination des affaires féminines a été instituée au sein de la PNH pour améliorer la prise en charge des filles et femmes victimes de violences.

Monsieur le Président,

Droits des enfants

 Afin de diminuer le nombre des enfants des rues, le Gouvernement a inauguré, en 2013, un centre de transit ; il a mis à la disposition de la population un centre d’appel d’urgence gratuit pour signaler les cas de maltraitance, de négligences et de trafic d’enfants. De plus, pour assurer une meilleure couverture sanitaire des enfants, le Gouvernement a procédé à la construction et à la réhabilitation de plusieurs infrastructures sanitaires et un programme élargi de vaccination a également été mis en œuvre.

 S’agissant du travail domestique des enfants, une liste des travaux considérés comme dangereux a été soumise en 2014 par le Comité tripartite au Ministère des affaires sociales et du travail aux fins d’interdiction.

Monsieur le Président,

## Droit des personnes en situation de handicap

 L’Etat haïtien accorde une importance particulière au droit des personnes handicapées. Ainsi, la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées a été publiée en 2012 et a été traduite en créole et en braille. D’autres dispositions ont été mises en place en vue de favoriser l’inclusion des personnes handicapées, notamment la création en 2014 d’un Comité Interministériel de Suivi en matière de Handicap chargé d’assurer la coordination et l’harmonisation des politiques publiques dans le domaine.

Monsieur le Président,

## Etat Civil et Identification Nationale

 Dans le cadre de la modernisation de l’état civil haïtien, des mesures sont déjà prises en vue d’améliorer le processus de distribution des cartes d’identification nationale et d’assurer l’identification de l’Haïtien dès la naissance et non à la majorité citoyenne qui est de 18 ans. En ce sens, l’Office National d’Identification (ONI) deviendra l’**Office National d’Identification et de l’Etat Civil** **(ONIEC)**.

 En vue de rendre les offices d’état civil plus accessibles à la population, des clercs ont été nommés avec pour mission de se rendre dans les sections communales ainsi que dans les hôpitaux publics aux fins d’enregistrement des naissances. Un projet dénommé **Batistè pou tout moun** sera conjointement mis en œuvre par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et celui du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales. En outre, pour ceux-là qui n’avaient pas d’acte d’état civil à la naissance, le Gouvernement a pris le 8 janvier 2014 un arrêté leur permettant de l’obtenir.

 Concernant la situation des migrants haïtiens en République Dominicaine, un mécanisme a été mis en place en mai 2013 par les Archives Nationales afin de faciliter la tâche aux Haïtiens vivants à l’étranger qui souhaitent obtenir des documents d’état civil. De plus, un Programme d’Identification et de Documentation des Immigrants Haïtiens (PIDIH) a été mis en œuvre entre juillet 2014 et juin 2015. Ce programme a permis de délivrer plus de 29 mille cartes d’identification nationale et plus de 3000 passeports aux Haïtiens vivant sur le territoire dominicain.

Monsieur le Président,

**Obstacles et contraintes**

 Les périodes d’instabilité politique et la série des catastrophes naturelles tels que le séisme du 12 janvier 2010, l’ouragan Matthew des 3 et 4 octobre 2016 ont considérablement affaibli les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations.

Monsieur le Président,

 Hier encore, des pluies diluviennes se sont abattues, non seulement sur les Départements déjà ravagés par l’ouragan, mais aussi sur deux autres Départements tels que le Nord et le Nord-Est, provoquant ainsi des inondations, des pertes en vies humaines et des déplacements de population. Cette situation de catastrophe remet en question les interventions du Gouvernement visant à l’amélioration des conditions de vie de ses concitoyens. Cependant, le Gouvernement auquel j’appartiens est, plus que jamais, déterminé à continuer à travailler pour la promotion et le respect des droits de l’homme à travers le pays.

Je vous remercie.